



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Laurence Court

DEL2021_041 **Création d'un « pump track » - Acquisition d'un terrain appartenant à la famille Bonifas**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la création d'un « pump track », un terrain appartenant à Madame Bonifas Annie et ses enfants, Madame Bonifas Sylvie et Monsieur Bonifas Emmanuel, a été identifié pour la réalisation de ce projet.

Il s'agit du terrain cadastré T192 (annexe n° 7), d'une superficie de 2071 m².

Une proposition d'achat d'un montant de 60 000 Euros a été faite à la famille Bonifas, qui l'a acceptée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'acheter cette parcelle d'une superficie de 2071 m² à Madame Bonifas Annie et ses enfants, Madame Bonifas Sylvie et Monsieur Bonifas Emmanuel, pour un montant de 60 000 euros,
- de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	25
Procurations	01
Nombre de voix	26
Pour	23
Contre	02
Blancs	01

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

